

PASCAL PRIME
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit près des cours d'appel d'Angers, de Poitiers et de Rennes
28, Route des Crèches
85310 SAINT FLORENT DES BOIS

Tél./Fax. : 02.51.06.88.73
Portable : 06.88.44.54.91

ESS'AIMER
Fonds de dotation

Siège Social :
8, Villa DOMAS
92 160 ANTONY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos Le 31 Décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Mesdames, Messieurs,

I – Opinion sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation « ESS'AIMER » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de mon rapport.

III- Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres, sur la situation financière et les comptes annuels.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit, en outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT FLORENT DES BOIS, le 07 Juin 2026

**Le Commissaire Aux Comptes
PASCAL PRIME**

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)			Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros		%	
Frais d'établissement (I)								
ACTIF IMMOBILISE								
Immobilisations incorporelles								
Frais de développement								
Donations temporaires d'usufruit								
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	6 144	- 239	5 905		5 905			
Autres immobilisations incorporelles								
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				6 144	- 6 144	- 100		
Immobilisations corporelles								
Terrains								
Constructions								
Installations techniques, matériels et outillages industriels								
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes								
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés								
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés								
Immobilisations financières (1)								
Participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	6 144	- 239	5 905	6 144	- 239	- 4		
ACTIF CIRCULANT								
Stocks et en-cours								
Stocks et en-cours								
Avances et acomptes versés sur commandes								
Avances et acomptes versés sur commandes				10 000	- 10 000	- 100		
Créances (2)								
Créances clients, usagers et comptes rattachés								
Créances reçues par legs ou donations								
Autres Créances								
Charges constatées d'avance								
Valeurs mobilières de placement								
Valeurs mobilières de placement	2 735 777		2 735 777	2 805 992	- 70 215	- 2		
Instruments financiers à terme et jetons détenus								
Disponibilités	7 990		7 990	3 551	4 440	125		
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 743 768		2 743 768	2 819 543	- 75 775	- 3		
Frais d'émission des emprunts (IV)								
Primes de remboursement des emprunts (V)								
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)								
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 749 912	- 239	2 749 673	2 825 687	- 76 014	- 3		
(1) Dont à moins d'un an (brut)								
(2) Dont à moins d'un an (brut)								

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	15 000	15 000		
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter				
Excédent ou déficit de l'exercice				
Situation nette (sous total)	15 000	15 000		
Fonds propres consommables	2 730 293	2 787 727	- 57 434	- 2
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 745 293	2 802 727	- 57 434	- 2
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (III)				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses (2)				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 380	22 960	- 18 580	- 81
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES (IV)	4 380	22 960	- 18 580	- 81
Écarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 749 673	2 825 687	- 76 014	- 3
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 380			
(2) Dont emprunts participatifs				

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de prestations de service				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	57 434	119 954	- 62 520	- 52
- Dons manuels				
- Mécénats				
- Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	57 434	119 954	- 62 520	- 52
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1) (2)				
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions	239		239	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	114 594	124 946	- 10 352	- 8
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 57 160	- 4 991	- 52 169	1 045
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	57 160	4 991	52 169	1 045
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	57 160	4 991	52 169	1 045
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	57 160	4 991	52 169	1 045
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)				

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	114 594	124 946	- 10 352	- 8
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	114 594	124 946	- 10 352	- 8
EXCEDENT				
DEFICIT				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
(1) Redevances de crédit-bail mobilier				
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crêches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Annexes

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Préambule

Les fonds de dotation "ESS'AIMER" a pour objet de soutenir, réaliser, promouvoir ou accompagner des actions et des projets d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social et concourant à la défense de l'environnement, en France et à l'étranger.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédant avait une durée de 12 mois.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui sont établis le 21 mai 2026 par le conseil d'administration.

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ont été appliquées pour notre entité.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Liste des principales méthodes retenues par l'entité

En gras : la méthode retenue par l'entité.	
Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	Inscription à l'actif comme frais d'établissement Constataction en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	Actif comme frais d'établissement Charges Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. N/A
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	Inscription à l'actif Constataction en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constataction en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constataction en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constataction en charges de l'exercice N/A
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	Evaluation au coût historique Evaluation par équivalence N/A
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	Coût moyen unitaire pondéré (CUMP) Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO) N/A

Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	Actif (Répartition sur la durée de l'emprunt) Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1	Capitaux propres (Étalement du produit sur plusieurs exercices) Prise en compte immédiatement en produit N/A
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Provision (Méthode de référence définie à l'article 121-5) Informations dans l'annexe N/A
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	Composant distinct de l'immobilisation Provisions pour gros entretien N/A
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	Linéaire Au prorata des intérêts courus N/A
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	Incorporation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2	Méthode à l'achèvement Méthode à l'avancement N/A
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Report/déport du change à terme en application de l'article 628-13	Étalé dans le compte de résultat Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3	Oui Non N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13	Oui Non N/A

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Pascal PRiME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Informations relatives à l'actif

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crêches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Actif immobilisé

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	Valeur d'origine des immos réévaluées
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires			6 144			6 144	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours	6 144				6 144		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	6 144		6 144		6 144	6 144	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Installations générales, agencements, aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobiliier							
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total							
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Sous-total							
Total	6 144		6 144		6 144	6 144	

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crêches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		239		239
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total		239		239
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Sous-total				
Total		239		239

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Hippolyte-des-Bois

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur les amortissements

Valeur résiduelle

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Durée et mode d'amortissement

Immobilisations incorporelles

Seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : 6 ans

Immobilisations corporelles

Le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	15 000				15 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette (sous total)	15 000				15 000
Fonds propres consommables	2 787 727			57 434	2 730 293
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total	2 802 727			57 434	2 745 293

Dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 380	4 380		
AUTRES DETTES				
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Dettes fiscales				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Autres				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créditeurs				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	4 380	4 380		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crêches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Informations relatives au compte de résultat

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées				
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues				
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder	4 380	14 320	- 9 940	- 69
Personnel - Charges à payer				
Organismes sociaux - Charges à payer				
Etat - Charges à payer				
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers				
Total	4 380	14 320	- 9 940	- 69

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2160 euros.

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Informations relatives à la fiscalité

Situation fiscale différée ou latente

	Base	Montant
SITUATION FISCALE DIFFEREE		
IMPÔT DIFFÉRÉ DÛ		
Provisions règlementées		
Charges déduites fiscalement et non comptabilisées		
Ecart de conversion Actif		
Résultat société translucide - déficit		
Produits non imposables temporairement (à réintégrer l'année suivante)		
Subventions d'investissement		
Autres produits non imposables		
Eléments susceptibles d'être à l'origine d'accroissements de la dette future d'impôts		
IMPÔT PAYÉ D'AVANCE		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)		
Congés payés		
Participation des salariés		
Autres charges		
A déduire ultérieurement		
Provisions pour pensions et obligations similaires		
Autres éléments		
Produits imposés fiscalement et non comptabilisés		
Eléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements de la dette future d'impôts		
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		
SITUATION FISCALE LATENTE		
IMPÔT LATENT DÛ		
Plus-values différées		
Eléments susceptibles d'être à l'origine d'accroissements de la dette future d'impôts		
CRÉDIT À IMPUTER		
Déficits fiscaux reportables		
Autres		102 132
Eléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements de la dette future d'impôts		
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE		102 132
SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE		- 102 132
		- 25 533

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Autres informations

Autres informations

Information sur l'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Percevant des dons pour un montant inférieur à 153K€, notre entité n'est pas soumise aux obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public visant les associations, fondations, fonds de dotation faisant appel à la générosité du public.

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crêches
85310 Saint-Florent-des-Bois